

Arrondissement de DUNKERQUE
Canton de WORMHOUT
COMMUNE D'HERZEELE

ARRETE MUNICIPAL N° 55/2021

OBJET : REGLEMENTATION DE LA CIRCULATION

Rue de Bambecque (en agglomération) – HERZEELE – Sté SBTP – VENDIN LES BETHUNE

Le Maire de la Commune d'HERZEELE

VU le Code des Collectivités Territoriales ;

VU le Code de la Route ;

VU la demande en date du 25/02/2021 – de M. Monchy Benoit de la Sté SBTP – 155 rue de Merville – 62232 VENDIN LES BETHUNE ;

CONSIDERANT QU'il convient de prendre des mesures de sécurité pour des travaux de réalisation de fouille sur réseau télécom – rue de Bambecque à hauteur du n° 185 (en agglomération) ;

A R R E T E :

ARTICLE 1 : la circulation sera restreinte avec un empiètement sur la chaussée, rue de Bambecque à hauteur du n° 185, pour les travaux réalisation de fouille sur réseau télécom, à partir du 07/03/2021 pour une durée d'intervention de 89 jours calendaires.

ARTICLE 2 : le stationnement et le dépassement seront interdits au droit des travaux et ce pendant toute la durée des travaux.

ARTICLE 3 : la Sté SBTP – 155 rue de Merville – 62232 VENDIN LES BETHUNE, chargée des travaux, mettra en place la signalisation nécessaire.

ARTICLE 4 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- Le responsable de l'arrondissement routier de Dunkerque – e-mail : voirie.dunkerque@lenord.fr –
- Monsieur le Commandant de Brigade de Gendarmerie de Wormhout – e-mail : cob.wormhout@gendarmerie.interieur.gouv.fr
- M. Monchy Benoit de la Sté SBTP – 155 rue de Merville – 62232 VENDIN LES BETHUNE – e-mail : sbtp.fibre@gmail.com

Fait à HERZEELE, le 02 mars 2021

Le Maire,
S.FRANCKE

ARRETE RENDU EXECUTOIRE

PUBLIE et/ou NOTIFIE le : 02 mars 2021

Le Maire,
S.FRANCKE

